

en 1744, pour le rétablissement de la santé du roi Louis XV. Il complète le récit parfois assez naïf du bénédictin François Coustant par des notes biographiques et en montrant le parti qu'on peut tirer de certains détails de cette relation pour la reconstitution de plusieurs monuments aujourd'hui détruits.

M. le docteur Colson présente le dessin d'une statuette de bronze représentant une oie à figure humaine, coiffée d'un casque. Ce petit monument a fait partie de la collection de M. le comte de Méry à Lataule ; celui-ci pensait qu'on pouvait y voir une caricature de l'empereur Claude. M. Colson examine avec soin cette opinion et la repousse après avoir donné, d'après Suétone et d'autres historiens romains, des renseignements sur la vie et la mort de cet empereur, et propose de considérer cette figurine comme un emblème du culte public rendu à l'oiseau chez les Romains, en souvenir de services rendus par ces oiseaux lors de l'attaque de Rome par les Gaulois.

M. de Roucy présente quelques observations à ce sujet (1).

La Société examine les édifices de l'arrondissement, qui mériteraient d'être ajoutés à la liste des monuments historiques déjà classés (2) et, après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres présents, elle signale à l'attention de l'administration, les édifices suivants qui, soit par leur ancienneté, soit par leur importance, ou enfin par les souvenirs historiques qu'ils rappellent, méritent d'être compris

(1) Cette statuette qui est encore conservée chez M. le vicomte de Beauissier, a été examinée avec soin par plusieurs de nos collègues qui ont cru pouvoir se prononcer contre l'authenticité de ce monument, qui ne serait qu'une imitation ou un moulage.

(2) Les monuments déjà classés sont : Les églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, à Compiègne ; l'hôtel-de-ville de Compiègne ; l'église de Saint-Jean-aux-Bois ; la cathédrale de Noyon, la salle capitulaire, le cloître et la librairie du chapitre ; l'hôtel-de-ville de Noyon ; l'abbaye d'Ourscamp ; le clocher de l'église de Pierrefonds ; le château de Pierrefonds ; le clocher de l'église de Tracy-le-Val ; l'église de Chelles et l'église de Villers-sur-Coudun. (Cette dernière classée par erreur au lieu de l'église de Coudun.)